COMMUNE DE CHASSENEUIL
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

29 AVRIL 2019

ROLAND RENARD COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE,

relative à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la société Lhoist France Ouest.

Cadre de l'enquête

Depuis le 29 décembre 2011 (AP N° 2011-363-0027) la Société Lhoist exploite une carrière de calcaire, située dans le voisinage du hameau de Neuville sur la commune de Chasseneuil, aux lieux-dits "le Champ de la Garenne" et "le Terrier de Neuville".
L'autorisation d'exploitation date du 25 septembre 1986 et cette autorisation a pris fin en septembre 2016.

Une demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire a été déposée en novembre 2015, cette demande a été complétée en décembre 2016.
La société Lhoist a déposé une nouvelle demande en novembre 2018 et celle-ci a conduit à l'ouverture de l'enquête publique objet de l'arrêté préfectoral du 1er février 2019.
Les matériaux extraits sont acheminés jusqu'à l'usine de fabrication de chaux de la société Lhoist au lieu-dit "Les Gaillards" sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER.

Prescripteur :

Par arrêté du 1er février le Préfet de l'Indre prescrit une enquête publique présentée par la société Lhoist France Ouest en vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL.

Arrêté pris en application :

Du code de l'environnement, notamment ;

- Partie législative
  - **Livre Ier** : Dispositions communes
    - Titre II : Information et participation des citoyens
      - Chapitre préliminaire : Principes et dispositions générales (Article L120-1)
      - Chapitre III : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement **(Article L123-1-A)**
        - Section 1 : Enquêtes publiques relatives aux projets, plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement
          - Sous-section 1 : Champ d'application et objet de l'enquête publique **(Articles L123-1 à L123-2)**
          - Sous-section 2 : Procédure et déroulement de l'enquête publique **(Articles L123-3 à L123-18)**
  - **Livre V** : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances
    - Titre Ier : Installations classées pour la protection de l'environnement
      - Chapitre Ier : Dispositions générales **(Articles L511-1 à L511-2)**
      - Chapitre II : Installations soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration
        - Section 1 : Installations soumises à autorisation **(Articles L512-1 à L512-6-1)**

Partie réglementaire

- Titre II : Information et participation des citoyens
  - **Chapitre III** : Participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement
    - Section 1 : Champ d'application de l'enquête publique **(Article R123-1)**
    - Section 2 : Procédure et déroulement de l'enquête publique (Article R123-2)
      - Sous-section 1 : Ouverture et organisation de l'enquête (Article R123-3)
      - Sous-section 2 : Personnes susceptibles d'exercer les fonctions de commissaire enquêteur (Article R123-4)
      - Sous-section 3 : Désignation du commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête (Article R123-5)
      - Sous-section 5 : Enquête publique unique (Article R123-7)
      - Sous-section 6 : Composition du dossier d'enquête (Article R123-8)
      - Sous-section 7 : Organisation de l'enquête (Article R123-9)

- Sous-section 8 : Jours et heures de l'enquête (Article R123-10)
- Sous-section 9 : Publicité de l'enquête (Article R123-11)
- Sous-section 10 : Information des communes (Article R123-12)
- Sous-section 11 : Observations et propositions du public (Article R123-13)
- Sous-section 12 : Communication de documents à la demande du commissaire enquêteur (Article R123-14)
- Sous-section 13 : Visite des lieux par le commissaire enquêteur (Article R123-15)
- Sous-section 14 : Audition de personnes par le commissaire enquêteur (Article R123-16)
- Sous-section 15 : Réunion d'information et d'échange avec le public (Article R123-17)
- Sous-section 16 : Clôture de l'enquête (Article R123-18)
- Sous-section 17 : Rapport et conclusions (Articles R123-19 à R123-21)
- Sous-section 18 : Suspension de l'enquête (Article R123-22)
- Sous-section 19 : Enquête complémentaire (Article R123-23)
- Sous-section 20 : Prorogation de la durée de validité d'une enquête publique (Article R123-24)
- Sous-section 21 : Indemnisation du commissaire enquêteur (Articles R123-25 à R123-27)

- *du dossier déposé le 30 novembre 2015, complété et consolidé le 5 décembre 20 18 par la société Lhoist France Ouest en vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL ;*
- *de l'étude d'impact, les plans et les autres pièces réglementaires annexées à cette demande ;*
- *du rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 10 décembre 2018 constatant la recevabilité du dossier de demande susvisée ;*
- *de la décision du Président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 2 janvier 2019, désignant Roland RENARD, comme commissaire-enquêteur ;*
- *de la saisine de l'autorité environnementale en date du 17 décembre 2018 ;*
- *de l'accusé de réception de la saisine de l'autorité environnementale en date du 20 décembre 2018 ;*

Siège de l'enquête :

Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Chasseneuil et un dossier pouvait également être consulté pendant la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture respectives des mairies concernées, soit les mairies de Nuret-le-Ferron, Saint-Gaultier, Rivarennes, Thenay, Saint-Marcel et le Pont-Chrétien-Chabenet.

Durée de l'enquête :

L'enquête s'est déroulée du mercredi 27 février 2019 à 9h00 au samedi 30 mars 2019 à 12h00 (trente et un jours).
La population a pu consulter le dossier aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir :

- du mardi au samedi de 08h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête la population a pu consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition et préalablement paraphé par le commissaire-enquêteur, ou les lui adresser par écrit en mairie de Chasseneuil.
Le registre a été clos par le commissaire-enquêteur, au dernier jour de l'enquête.

Le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR s'est tenu à la disposition de la population, le jour de l'ouverture de l'enquête

- mercredi 27 février 2019 de 09h00 à 12h00
- lundi 04 mars 2019 de 14h00 à 17h00
- mardi 12 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 19 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- samedi 30 mars 2019 de 09h00 à 12h00 jour de clôture de l'enquête.

Les observations pouvaient être consignées sur le registre d'enquête à disposition en mairie de Chasseneuil, ou adressées à la mairie de Chasseneuil au commissaire-enquêteur, Roland Renard.

Les observations pouvaient également être transmises par courrier électronique à l'adresse :
Pref-be-carriere-chasseneuil@indre.gouv.fr et consultables sur :
http://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE
En mairie de Chasseneuil un poste informatique permettait la consultation du dossier électronique sur celui-ci.
Des informations complémentaires pouvaient être obtenues :

- auprès du directeur de la Société Lhoist France Ouest
  Les Gaillards
  36800 SAINT-GAULTIER
- auprès de la Préfecture de l'Indre
  Direction du développement local et de l'environnement
  Bureau de I 'Environnement
  Place de la Victoire et des Alliés
  CS 80583
  36019 CHATEAUROUX Cedex

Dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comportait :

- l'arrêté préfectoral du 1er février 2019 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société Lhoist France Ouest en vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil,
- l'avis d'enquête publique,
- le registre d'enquête publique,
- avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,
- réponse écrite du porteur de projet à l'autorité environnementale,
- le dossier de demande constitué par la Société Lhoist :
  - Pièce n° 1 : Demande
    - 1a Lettre de demande
    - 1b Informations juridiques et administratives
    - 1c Tableau de nomenclature des IC
    - 1d Tableau de conformité et régularité du projet
  - Pièce n° 2 : Mémoire de projet
    - 2a Mémoire de présentation du projet
    - 2b Résumé non technique de l'étude d'impact
    - 2c Résumé non technique de l'étude de dangers
  - Pièce n° 3 :
    - 3a Carte de localisation au 1/25000
    - 3b Carte du rayon d'affichage 1/40000
  - Pièce n° 4
    - 4a Plan des abords 1/2500
    - 4b Plan d'ensemble : exploitation et rayon de 35 m
    - 4c Arrêtés préfectoraux d'autorisation de la carrière actuelle
  - Pièce n° 5
    - 5a Plan cadastral 1/5000
    - 5b Projet d'extraction sur fond cadastral 1/5000
    - 5c État parcellaire
    - 5d Relevé de propriété
  - Pièce n° 6
    - Étude d'impact
  - Pièce n° 7 : Pièces graphiques projet
    - 7a État des lieux topographique 1/1000 - Novembre 2015
    - 7b Schéma d'exploitation 1/1000 Coupes d'extraction
    - 7c Phasages d'extraction/remblaiement
    - 7d Plans de réaménagement
    - 7e Approbation de la remise en état par le Maire
  - Pièce n° 8
    - Plan de gestion des déchets inertes
  - Pièce n° 9
    - Notice d'hygiène et de sécurité

- Pièce n° 10
  - Étude de dangers
- Pièce n° 11 Garanties financières
  - Mémoire de calcul
  - Plans des surfaces mises en jeu
- Pièce n° 12 : Capacités techniques et financières
  - 12a Capacités techniques
  - 12b Plaquette commerciale
  - 12c Organigramme
  - 12d Bilans financiers 2012-2014
- Pièce n° 13 : Annexes
  - 13a Étude stabilité, Méridion (Fév. 2005)
  - 13b Géotechnique : aménagement de la carrière de Neuville, SAGE (Déc. 2014)
  - 13c Étude hydrogéologique COMIREM (Jan. 2015)
  - 13d Rapport de traçage TPMIC (Sept. 2016
  - 13e Avis de l'hydrogéologue agréé

Publication et affichage :

L'avis d'enquête publique est paru dans la Nouvelle République, une première fois le 08 février 2019, une deuxième fois le 1er mars 2019.
L'avis d'enquête a été affiché "aux portes des mairies" de Nuret-Le-Ferron, Saint-Gaultier, Rivarennes, Thenay, Saint-Marcel et Le Pont-Chrétien-Chabenet, communes concernées par le rayon d'affichage.
Ce même avis était affiché dans le format A2, en lettres noires sur fond jaune aux différents points d'accès de la carrière.

Déroulement de l'enquête :

Observations formulées au cours des permanences pendant l'enquête.

- Il n'y a eu aucune visite ni aucune observation pendant ou en dehors des permanences.
- Il n'y a eu non plus aucune observation transmise par Internet
- Au 25 avril 2019 les communes de Saint-Gaultier, Thenay, Saint-Marcel et du Pont-Chrétien-Chabenet, ont donné un avis favorable à l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.
- Au 25 avril 2019 les communes de Chasseneuil, Saint-Gaultier, Saint-Marcel et du Pont-Chrétien-Chabenet, ont certifié l'affichage de l'avis d'enquête de l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.

Visite sur place.

- Le 19 mars 2019 le commissaire-enquêteur a pu visiter la carrière en présence du directeur du site.
  On note que la carrière alimente l'usine de fabrication de chaux et de carbonates agricoles située à Saint-Gaultier. L'usine et la carrière, distantes de 4km, appartiennent toute deux au Groupe Lhoist.
  Cette carrière aux dimensions modestes était déjà exploitée en 1947 et les nuisances liées à son exploitation restent limitées.

Convocation du demandeur.

- Dans la mesure où aucune observation n'a été formulée, pendant le déroulement de l'enquête, il na pas été possible d'établir un procès verbal de synthèse des observations.

Pièces annexées :

1. Publication de l'avis d'enquête dans la Nouvelles République.

2. Avis des communes concernant l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.
3. Affichage de l'avis d'enquête concernant l'autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la Société Lhoist France Ouest.

À l'examen de l'ensemble des éléments il ressort :

- que le dossier présenté par la Société Lhoist France Ouest complet est de bonne qualité,
- que l'étude d'impact est complète et ne fait pas ressortir d'éléments particulièrement préoccupants,
- que l'étude de dangers démontre le peu de risques et de conséquences résultantes, liés à l'activité d'exploitation de la carrière,
- que l'extraction des matériaux ne s'accompagne pas de production de déchets susceptibles de polluer les sols, le sous-sol ou les eaux.
- que les mesures d'hygiène et de sécurité sur le site respectent correctement la législation du travail
- que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ne font pas ressortir d'inquiétudes particulières, ni sur le plan environnemental ni sur le plan de la sécurité lié à l'exploitation de la carrière.
  Le plus gros risque reste lié à la manipulation d'explosifs sur le site, toutefois pour cette activité, la Société Lhoist a choisi de solliciter un prestataire spécialisé dans le tir de mines. Il résulte de ce choix l'absence de stockage de produits explosifs sur site ou à proximité.

Les conclusions du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR au présent rapport sont consignées sur un document séparé rattaché à celui-ci.

Le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.
Roland Renard

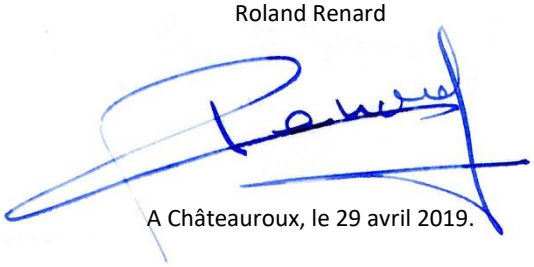

A Châteauroux, le 29 avril 2019.

ANNEXES

Annonces Nouvelle république

La Nouvelle République
Vendredi 1 mars 2019

les annonces

Indre

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'INDRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 1 er février 2019, une enquête publique est prescrite du mercredi 27 février 2019 à 9h00 au samedi 30 mars 2019 à 12h00 inclus, sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de la Société LHOIST FRANCE OUEST, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL.

Le dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie de CHASSENEUIL, commune siège de l'enquête publique et en mairie de Nuret-Le-Ferron, Saint-Gaultier, Rivarennes, Thenay, Saint-Marcel et Le Pont-Chrétien-Chabenet, communes concernées par le rayon d'affichage. Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture de ces mairies et formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CHASSENEUIL.

Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de CHASSENEUIL, aux heures habituelles d'ouverture de celle-ci.

Le dossier complet comprenant les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers et l'avis de l'Autorité Environnementale (tacite ou explicite) sont consultables sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE/

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès du directeur de la société LHOIST FRANCE OUEST, Les Gallards, 36 800 SAINT-GAULTIER.

M. Roland RENARD, chef de production retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition des intéressés, à la mairie de CHASSENEUIL aux jours et heures suivants :

Mercredi 27 février 2019 de 9h00 à 12h00
Lundi 4 mars 2019 de 14h00 à 17h00
Mardi 12 mars 2019 de 9h00 à 12h00
Mardi 19 mars 2019 de 9h00 à 12h00
Samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 12h00

Des observations pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de CHASSENEUIL, au plus tard le samedi 30 mars 2019 à 12h00. Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : prefbe-carriere-chasseneuil@indre.gouv.fr, dans les mêmes conditions de délais.

Les rapports, conclusions et avis du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la décision finale en mairie de CHASSENEUIL, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement (sur rendez-vous) et sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse mentionnée plus haut.

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions techniques.

Vie de sociétés

Avis de la commune de Thenay

Envoyé en préfecture le 05/03/2019
Reçu en préfecture le 05/03/2019
Affiché le 5.03.2019
ID : 036-213600220-20190304-12_010319-DE

Le Maire
Guy PLANTUREUX

DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE THENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Thenay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 13
Date d'affichage : 5 mars 2019

Présents : MM PLANTUREUX, BERTON, Mmes LACOU, MACÉ, MM BERGER, GIRAULT, Mmes PERRIN, MOREAU, ROBIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : M. VAILLAUD ayant donné procuration à M. BERTON, M. MANGIN ayant donné procuration à Mme PERRIN,
Mmes FEUILLADE, CHARRET

Mme PERRIN est désignée secrétaire de séance.

Carrière LHOIST France Ouest – renouvellement d'exploitation et extension carrière de calcaire sur la commune de Chasseneuil **12-010319**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande d'autorisation de la Société Lhoist France Ouest pour un renouvellement d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Chasseneuil.

En application de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- Se prononce favorablement sur le projet de la Société LHOIST France Ouest pour son renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Chasseneuil.

Copie certifiée conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE THENAY 36 (Indre)

Avis de la commune du Pont-Chrétien-Chabenet

République Française

Département de l'Indre

MAIRIE DE PONT-CHRETIEN-CHABENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5/2019

L'an deux mil dix neuf, le jeudi 14 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Chrétien-Chabenet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur POMPROIX Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

Présents : Pierre POMPROIX, Jocelyne GIRAUD, Pierrette DESIRE, Guillaume CHAUSSEMY, Alain GODART, Jocelyne PERNIN, Claudine TISSIER, Patrick BRANGIER, Stéphanie BARONNET, Pierre LIMOGE,

Absents : Virginie VIVIER Pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Evelyne KRIM

Conseillers en exercice : 12 Présents : 11 Votants : 12

Objet : AVIS SUR LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET EXTENTION DE LA CARRIERE DE CHASSENEUIL PAR LA SOCIETE LHOIST FRANCE OUEST

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique est en cours concernant le renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Chasseneuil par la société Lhoist France Ouest.

Notre commune est aussi concernée du fait qu'elle se situe sur un rayon d'affichage de 3 km et pour cette raison il nous est demandé d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation en vue d'exploiter ce projet de carrière présenté par la société susvisée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission du présent acte
En Préfecture le
Et de sa publication le

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Le Maire,
Pierre POMPROIX

Avis de la commune de Saint-Marcel

Envoyé en préfecture le 02/04/2019
Reçu en préfecture le 02/04/2019
Affiché le 02 AVR. 2019
ID : 036-213602068-20190329-190322-DE

MAIRIE DE SAINT-MARCEL (Indre)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19-03-02-21

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

présents : 12

votants : 18

. Pour : 16

. Contre : 0

. Abstention : 2

L'an deux mil dix neuf, le vingt neuf mars à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Paul ARNAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2019

Présents : Mme MARTIN – MM. DÉSIRÉ – PINAUD – Mme LASSERRE – M. CARRÉ – Mme BERTHÉLÉMY – MM. LÉCUBIN – CHABOCHE – MARTIN – Mme GHÉBART – M. MAITRE.

Absents excusés : Mme HUGUET a donné procuration à Mme LASSERRE – Mme THOYER a donné procuration à M. LÉCUBIN – Mme ROY a donné procuration à Mme MARTIN – Mme CARRÉ a donné procuration à M. ARNAUD – Mme MEURDT-COURRIER a donné procuration à M. MARTIN – Mme ROUSSEAU a donné procuration à M. DÉSIRÉ.

Absent : M. FRENAIZON.

Mme MARTIN a été désignée secrétaire de séance

OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE PAR LA SOCIETE LHOIST FRANCE OUEST SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHASSENEUIL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Directeur de la Société Lhoist France Ouest a déposé un dossier le 30 novembre 2015, complété et consolidé le 5 décembre 2018, en vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la Commune de CHASSENEUIL. Qu'une étude d'impact, des plans et autres pièces réglementaires sont annexées à cette demande. Que le rapport de l'inspecteur des Installations classées en date du 10 décembre 2018 a constaté la recevabilité du dossier de demande susvisée.

L'enquête publique relative à ce dossier est organisée à la Mairie de CHASSENEUIL du 27 février au 30 mars 2019.

En application de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, il convient d'émettre un avis concernant la demande d'autorisation en vue d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire présentée par la société susvisée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- Donne son autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de CHASSENEUIL par la Société Lhoist France Ouest.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de son affichage.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-MARCEL (Indre)

Jean-Paul ARNAUD

Avis de la commune de Saint-Gaultier

RF
Sous-Préfecture de BLANC (INDRE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR 14/04/2019
Réf. 190412-DE_2019_01_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
DE
SAINT-GAULTIER

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal du 12 avril 2019

DELIBERATION n° DE 2019 01 02

L'an deux mille dix-neuf, le douze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Gaultier, dûment convoqué le 02 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Bruno Chartier, Maire.

Présents : Bruno CHARTIER, Sonia LIEZARD-RULLAUD, Anne-Sophie COURTEL, Jean-Marc SCHMITT, Isabelle PAPINEAU, Henri KLEBERT, Jean BECOGNEE, Gilles CHARTIER, Eugénie ROY-ZEITLIN, Yvonne LHUILIER, Jean-Louis SIMOULIN, Claude AVICE

Procurations : Dominique PERRIN par Henri KLEBERT, Ginette MILLET par Jean BECOGNEE, Michel DENAIS par Yvonne LHUILIER, Stéphanie BORDEAU par Sonia LIEZARD-RULLAUD, Marie-Laure PIGET par Jean-Louis SIMOULIN
Absents : INVERNIZZI Bruno, CHAMBONNEAU Aurélia

Monsieur Gilles CHARTIER , secrétaire de séance.

Objet : Avis concernant le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chasseneuil

Vu la lettre du 17 décembre 2018 de la Préfecture nous informant de la demande de la Société LHOIST France Ouest du renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chasseneuil,

Considérant qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de Chasseneuil du 27 Février au 30 Mars 2019,

Vu le courrier daté du 19 Février 2019 de la Préfecture sollicitant l'avis de la commune sur le projet de renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chasseneuil,

Vu l'avis de la mission régionale environnementale Centre Val de Loire sur le projet,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré par quinze voix pour et deux abstentions,

Article 1er. – EMET un avis favorable sur le renouvellement d'exploitation et d'extension d'une carrière de calcaire sur la commune de Chasseneuil.

Affiché le 16/04/2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno CHARTIER

Certificat d'affichage de la commune du Pont-Chrétien-Chabenet

A retourner à l'issue de l'affichage

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de PONT-CHRETIEN-CHABENET

CERTIFIE avoir fait afficher à la mairie, deux semaines au moins, avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

DU 07 février 2019 AU 30 mars 2019

conformément aux dispositions du code de l'environnement

L'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation présentée par La Société Lhoist France Ouest.

En vue de la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire sur le territoire de la commune de Chasseneuil.

FAIT à Pont-Chrétien-Chabenet, Le 01 Avril 2019

L'MAIRE
(signature et sceau)

Document à retourner à

Préfecture de l'Indre
Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX

Certificat d'affichage de la commune de Saint-Gaultier

A retourner à l'issue de l'affichage

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

PRÉFECTURE
04 AVR. 2019
DE L'INDRE

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de Saint-Gaultier.

CERTIFIE avoir fait afficher à la mairie, deux semaines au moins, avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

DU 18/02/2019 AU 30/03/2019

conformément aux dispositions du code de l'environnement

L'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation présentée par la Ste LHOIST France Ouest

En vue d' obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de Chasseneuil.

FAIT à Saint-Gaultier, Le 01/04/2019.

LE MAIRE,
(signature et sceau)

MAIRIE DE SAINT-GAULTIER 36800

Document à retourner à

Préfecture de l'Indre
Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX

Certificat d'affichage de la commune de Saint-Marcel

A retourner à l'issue de l'affichage

PRÉFECTURE
03 AVR. 2019
DE L'INDRE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de SAINT-MARCEL

CERTIFIE avoir fait afficher à la mairie, deux semaines au moins, avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

DU 05 FEV. 2019 AU 30 MARS 2019

conformément aux dispositions du code de l'environnement

L'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation présentée par la société Lhoist France Ouest

En vue d'obtenir un renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL

FAIT à SAINT-MARCEL , Le 01 AVR. 2019

LE MAIRE,
(signature et sceau)

Document à retourner à

Préfecture de l'Indre
Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX

Certificat d'affichage de la commune de Chasseneuil

A retourner à l'issue de l'affichage

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D ' AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de CHASSENEUIL

CERTIFIE avoir fait afficher à la mairie, deux semaines au moins, avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

DU 07/02/2019 AU 30/03/2019 (12h00)

conformément aux dispositions du code de l'environnement

L'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation présentée par

la Société LHOIST France Ouest

En vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière de calcaire située sur le territoire de la commune de CHASSENEUIL

FAIT à CHASSENEUIL, le 30/03/2019 (11h00)

LE MAIRE,
(signature et sceau)

Claude DAUZIER

Document à retourner à

Préfecture de l'Indre
Direction du Développement Local et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement
Place de la Victoire et des Alliés
CS 80583
36019 CHATEAUROUX CEDEX